

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

----

Réunion du 12 février 2010

---

### Étaient présents :

M. TREMEGE – M. PAUL – M. ALMENDRO - M. BRUNET – M. BOUBEE – M. LIDAR–  
M. VIGNES – M. DUFAURE – Mme ARGOUNES - M. BARROUQUERE-THEIL –  
M. BONNEMAISON – Mme CASTELLOT – Mme DOUBRERE – M. DUFFAU –  
M. FAURE – M. FORGET – M. FOURCADE – M. GARROCQ – M. HABAS –  
M. JOUANOLOU – M. JUNCA – M. MALFAIT – M. PAULET – Mme CASSAGNE-  
RODRIGUEZ - M. POEYDOMENGE – M. RIVIERE – M. ROBERT – M. TOUYA.

### Étaient excusés :

- M. FROSSARD – M. LESCOUTE – M. CALATAYUD – M. LARRAZABAL – M. PIRON

M. BRUNET est désigné secrétaire de séance.

\*

\*\*

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2009

---

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DU GRAND TARBES PAR L'AGENCE OTIDEA

---

**M. TREMEGE** : Mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous présenter le nouveau site internet du Grand Tarbes. Depuis plusieurs mois, nous avons des partenaires qui travaillent avec nos services, à l'élaboration d'un nouveau site internet. Je souhaite qu'il vous soit présenté et je leur passe de suite la parole.

**M. Eric MARTIN** : Bonjour, je suis Eric MARTIN et voici Sébastien MARTIN. Nous représentons l'agence Otidea. Nous avons travaillé sur ce site internet en collaboration avec le Grand Tarbes depuis plusieurs mois. Nous allons commencer par vous présenter un petit film qui fait un résumé de toutes les nouvelles fonctionnalités de l'ergonomie du nouveau site du Grand Tarbes.

Pour information, on va retrouver cette vidéo sur le site internet, ce qui permettra aux internautes d'avoir un aperçu global du site, du moins pour la phase de lancement. Il faut savoir que le site sera officiellement en ligne lundi.

On va commencer par la page d'accueil dans laquelle les internautes vont arriver sur le site.

Première observation par rapport à la première version : il y a une refonte complète du site internet avec une multitude de nouvelles fonctionnalités. Graphiquement, on a élargi le site, on a essayé de travailler visuellement les rubriques du site.

La partie haute est une zone qui sera récurrente sur l'ensemble du site, qui diffère de manière aléatoire. On va retrouver plusieurs visuels qui évoquent la partie économique, universitaire, la partie rurale avec la collégiale d'Ibos, et ensuite une partie plus urbaine avec le centre ville et les transports.

En haut, il y aura un double système de navigation avec des outils annexes comme WEB TV, Agenda 21, annuaire, publications, contacts.

En dessous, on va retrouver les rubriques principales qui vont présenter les missions de la communauté d'agglomération avec les thématiques comme le Grand Tarbes, économie, formation, social et habitat, aménagements et transports, sports, culture, patrimoine et environnement. Il y a une réelle réflexion sur l'organisation du site et sur la hiérarchisation des informations.

Vu la masse d'informations à communiquer, il est important d'améliorer l'ergonomie du site que ce soit l'aspect graphique ou la manière dont on traite l'information.

Dès la page d'accueil, sur la partie centrale, on va retrouver un petit texte de bienvenue qui explique où l'on se situe avec l'édito. On va retrouver les flux d'informations à savoir les actualités qui vont se répartir à l'intérieur du site suivant la catégorie dans laquelle on se trouve et l'agenda avec tous les événements liés au Grand Tarbes.

On va retrouver aussi un petit encart sur une des grosses zones du site. L'agenda 21 qui présente les projets de la convention territoriale où vous retrouvez l'ensemble des fiches-projets avec des outils performants.

En bas, de l'interactivité avec des zones valorisant les rubriques du site et comme je vous l'expliquais tout à l'heure, le but est que dès la page d'accueil on puisse avoir une vision globale des principales rubriques du site.

A gauche, un petit système de recherche et en dessous un accès direct vers les fiches des communes. A l'intérieur du site, on va retrouver pour chacune des communes de l'agglomération une fiche descriptive avec photos et les liens vers les sites concernés de chacune des communes, les coordonnées et des visuels pour illustrer.

On est dans un exemple de rubrique, on est sur Bordères avec une multitude de photos, des systèmes de zoom, toujours rendre la navigation agréable.

Là on est dans la rubrique du Grand Tarbes, avec une carte interactive qui permet l'accès direct à chaque des autres communes.

On va retourner en page d'accueil. Les accès directs vers l'annuaire, les brochures, les publications, comptes-rendus, la WEB TV et la possibilité aux internautes de pouvoir s'abonner au Grand Tarbes. Ils laissent leur e-mail : une base de données va se constituer ce qui permettra au Grand Tarbes de pouvoir communiquer sur de l'évènement, de l'actualité, sur les projets de l'Agenda 21.

Rubrique actualités : on présente l'ensemble des actualités par chronologie. L'idée c'est de générer des flux d'informations. Les internautes ne le verront pas mais on a optimisé la gestion du contenu c'est-à-dire que si aujourd'hui il y a une information, de pouvoir la diffuser rapidement et simplement.

Les actualités sont classées par catégories que l'on retrouve sur la gauche ou dans le menu déroulant. Chaque fois, on a essayé de simplifier la navigation.

L'agenda. De la même manière, il est important de valoriser tous les évènements à venir. Ce qui est intéressant, c'est que des archives vont se constituer. Même des évènements passés seront toujours consultables.

Il y a un petit outil intéressant qui permet de rattacher un évènement à tout ce qui est réseaux sociaux qui prennent de plus en plus d'importance. On peut envoyer le lien sur Facebook, Twitter. Pour les habitués de ces réseaux sociaux, via ces simples icônes, on peut passer une information et la diffuser. Là, on est toujours dans la notion de réseau social de diffusion d'informations.

**M. PAUL** : Est-ce qu'il y a un renseignement quelconque concernant les syndicats satellites du Grand Tarbes pour le SYMAT, le SMTD 65, le SCOTOL ... ?

**M. MARTIN** : Absolument. On va retrouver toutes les structures dans les zones concernées avec tout un contenu rédactionnel, photos. L'exemple est intéressant : si l'internaute veut chercher le SYMAT. En le sélectionnant, il va trouver les projets liés à cette thématique là. Le but est de faire des liens croisés à l'intérieur du site et que l'internaute, lorsqu'il cherche une information, puisse avoir la possibilité d'aller plus loin.

**M. FORGET** : Trouve-t-on dans les travaux ceux en cours, les travaux futurs ?

**M. MARTIN** : Dans l'idée, c'était de présenter l'intégralité des projets version WEB. On va retrouver les principales thématiques à l'accueil. Economie-emploi, mobilité-déplacement. Si on clique sur projets, on va retrouver l'ensemble des projets avec des filtres sur tous, passés, en cours et futurs.

On va aller sur une fiche projet avec des onglets, un contenu qui reprend toute la présentation du projet. L'objectif c'est que sur l'avancement des projets, on puisse communiquer à travers cette zone-là. Pour l'ensemble des projets, on va retrouver une localisation via Google Maps avec les outils que l'on connaît.

**M. TREMEGE** : Qu'est-ce que vous avez sur les zones d'activités Ibos et Séméac-Soues ?

**M. MARTIN** : On va aller sur la carte des projets. On a fait une autre rubrique. L'internaute peut chercher un projet par les catégories et on a mis la carte de géo-localisation de l'ensemble des projets.

Parc de l'Adour : le contenu peut être enrichi au fur et à mesure où il y aura des vidéos liées, des actualités, d'autres photos.

Il y a aussi un onglet laissé en commentaire c'est-à-dire qu'on a donné la possibilité aux internautes de pouvoir réagir par rapport à un projet donné. C'est une information qui sera récoltée et qui permettra d'analyser les réactions des citoyens par rapport à tel ou tel projet.

Dans l'annuaire on va retrouver l'ensemble des administrations, les entreprises, écoles de musique, bibliothèques, etc ... avec des systèmes de filtres par critères. Le but du site, c'est qu'il va s'alimenter dans le temps. De la même manière, on va retrouver la carte globale avec les différents types de structures. A chaque fois, on essaie de faciliter la recherche d'informations.

**M. TREMEGE** : Pour revenir à dire ce que disait M. FORGET, j'aimerais bien qu'on puisse consulter ces travaux avec photos, descriptifs, plannings pour informer la population qui souhaite savoir l'évolution des travaux, quand doivent-ils se terminer ? etc ...au-delà des soixante-dix projets de l'Agenda 21.

**M. MARTIN** : Ce type d'information sera véhiculé dans les rubriques elles-mêmes.

**M. TREMEGE** : Je pose la question au nom de M. DUFAURE. Qui va faire vivre le site, l'actualiser, mettre les photos etc ... ?

**M. MARTIN** : Aujourd'hui, c'est le service communication et après ce sera les services du Grand Tarbes. Le but est de faire participer au maximum l'ensemble des personnes concernées.

**M. TREMEGE** : Je voudrais voir les liens avec les sites internet des autres communes. Avec Aureilhan par exemple.

**M. MARTIN** : On invite chacune des communes si jamais il y a des informations manquantes, à pouvoir les communiquer. Evidemment, le site est un point de relais vers plusieurs portails.

Au niveau des actualités, chaque fois que l'on va rentrer dans une catégorie, on va retrouver en bas toutes les actualités où il y a l'économie. Si on clique dans les zones d'activités, on va affiner la recherche.

**M. TREMEGE** : Honnêtement, je trouve ce site sympathique, ouvert, agréable. Il faut maintenant le faire vivre. Je pense que la WEB TV et les interventions d'habitants de l'agglomération qui pourront poser des questions, qui accepteront d'être filmés, feront vivre le site et le dynamiser.

**M. MARTIN** : Je vais être synthétique pour finir. Il existe une rubrique publication où toute la communication est faite sur l'agglomération, tout le contenu rédactionnel, et les citoyens pourront retrouver l'ensemble de ces documents, en ligne, dans cette rubrique là, avec le

guide. Au lieu de consulter un simple fichier PDF, ils peuvent, de manière un petit peu plus interactive consulter les documents.

**M. TREMEGE** : Cela serait bien de faire la même chose pour le SYMAT, le SCOT, le SMTD, pour connaître les membres du bureau, les interlocuteurs, les techniciens que l'on doit consulter.

**M. MARTIN** : Dans la rubrique environnement, l'objectif était de présenter de la même manière les tracés du trait vert, avec des outils interactifs.

**M. TREMEGE** : J'ai vu qu'il y avait sur le trait vert, des communes qui étaient nommées.

Honnêtement, nous avons un site qui se tient. Si vous êtes d'accord, il sera mis en ligne lundi. Messieurs, merci de nous accompagner pour la dynamisation du site, son actualisation et ensuite transmettre les compétences à nos services pour que tout cela puisse se faire en interne. On sait que l'on pourra compter sur vous.

### **INTERVENTION DE M. Marc GARROCO, PRESIDENT DU SYMAT**

**M. TREMEGE** : Je vais passer la parole à Marc GARROCO pour qu'il nous parle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des nouveaux modes de financement, en fait de la collecte et du traitement des déchets. C'est un sujet sensible et je tiens à ce que vous soyez régulièrement informés de l'avancement de nos réflexions sur ce sujet.

**M. GARROCO** : Avant de commencer, un petit rappel : le SYMAT qui est notre syndicat de collecte des déchets ménagers de l'agglomération tarbaise regroupe 28 communes dont le Grand Tarbes. C'est environ 90 000 habitants, 46 000 tonnes de déchets collectés par an, 50 agents, une directrice, Mme ROUX ici présente, et 13 véhicules lourds de collecte.

Le Grand Tarbes est le premier financeur de notre syndicat. On va vous présenter succinctement puisqu'une étude est en cours, ce que va devenir le financement de ce service.

Tout d'abord ce que dit la loi. Le Grenelle de l'Environnement dit qu'il va falloir mettre une part incitative sur notre future tarification. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer dans un délai de cinq ans une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et ou le volume et ou le nombre d'enlèvement des déchets.

Actuellement, le seul outil permettant d'instaurer une part incitative dans la redevance est la redevance incitative. Elle permet de rétablir le lien entre la production et le coût. C'est un peu la signification des pictogrammes : la part compteur pour l'électricité, la part consommation. Cela sera un peu la même chose pour la redevance incitative.

La redevance incitative peut être calculée soit au poids des bacs, soit au volume et à la sortie des bacs. C'est le bureau d'études qui nous dira comment travailler le mieux possible.

Actuellement, le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui est prélevée sur le foncier bâti. Le taux est voté par la collectivité qui perçoit la taxe. Il n'y a aucun rapport entre la production de déchets et la taxe.

La redevance spéciale qui normalement devrait être mise en place sur notre secteur n'est pas appliquée aux producteurs non ménagers. Les administrations et les collectivités sont exonérées de la taxe. Le TP nous prend 8% des frais sur le montant de la TEOM pour la gestion et reverse la taxe par 12<sup>ème</sup>.

Au SYMAT on souhaite étudier la faisabilité et les conséquences de la redevance incitative comme mode de financement. Le choix d'un bureau d'études est en cours et celui-ci aura pour mission d'examiner les aspects financiers, règlementaires, techniques et organisationnels. En principe, nous devrions avoir les résultats en septembre de cette année. Je pense que si M. le Président est d'accord, il faudra que l'on se voie aux alentours de septembre avec les résultats de l'étude.

La redevance incitative, conséquence pour les producteurs non ménagers, c'est-à-dire administrations et professionnels : les « fournisseurs de déchets » restent libres de choisir leur collecteur. S'ils choisissent le SYMAT ils payent la redevance incitative, s'ils ont un collecteur privé, aucune redevance n'est perçue par le SYMAT.

**M. TREMEGE** : Aujourd'hui il y a des professionnels importants qui payent une TEOM également importante et qui par ailleurs ont recours pour leur collecte à des prestataires extérieurs et pas au SYMAT. Donc, demain ils pourront continuer avec leur prestataire mais par contre ils ne paieront plus au SYMAT.

**M. GARROCO** : Dans cette redevance incitative, tout le monde paye, donc les collectivités payent mais aussi l'armée, le conseil général, les mairies, nos salles des fêtes, nos écoles. C'est le principe du pollueur-payeur.

**M. TREMEGE** : On a fait des simulations. Ce n'est pas rien. On a commencé à écrire à certains pour leur dire ce que cela représentera dans leur budget à venir. C'est parfois plusieurs dizaines de milliers d'euros, alors qu'aujourd'hui ils ne payent pas. Les communes ne payent pas ce qui concerne la collecte de nos déchets, demain il faudra payer, et c'est assez important.

**M. GARROCO** : Pour information, je suis en train de faire la tournée de tous les maires du syndicat pour expliquer un peu plus en détail tout cela. Nos services ont fait une évaluation, mais il faut la prendre avec précaution parce que cela a été évalué sur le nombre de bacs que vous possédez. Or, dans les communes, on sait qu'il y a des bacs qui ne servent à rien, c'est le cas à Tarbes au cimetière Nord qui a un nombre incalculable de bacs et qui n'en sort que deux ou trois. La première des choses que je vous propose de faire, c'est de recenser vos bacs à l'intérieur de vos communes pour savoir s'il y en a qui servent ou non.

Pour le SYMAT, il va y avoir un creux de vague puisque si après la R.I. (redevance incitative) on a beaucoup de collecteurs privés, notre budget va s'en ressentir. Le retour d'expérience des collectivités qui sont financées par la R.I (redevance incitative), ce que l'on voit c'est qu'il y a une baisse importante des déchets enfouis, 30 %. A partir du moment où l'on paye en fonction de la quantité de déchets donnée, cela diminue. Il y a une augmentation du geste de tri, il y a moins de sortie du bac d'ordures ménagères. Le bac on ne le sort que quand il est plein. Tout cela est accompagné avec le programme que l'on fait actuellement, comme l'éco consommation, compostage, cela continue. Il y a une augmentation de tonnage récolté en déchetterie et il y a une diminution importante des frais de recouvrement : le TP nous prenait

8 % qui représente pour le SYMAT 700 000 € environ, juste pour la gestion. Tous sont tombés à 50 % donc ce serait pour nous une valeur de 350 000 €

**M. TREMEGE** : Cela ferait le joint avec les pertes de recettes des privés.

**M. FORGET** : Y a-t-il beaucoup de personnes qui viennent retirer des bacs pour faire du compostage chez eux ?

**M. GARROCO** : Oui. Il y en a 3 500 en place et nous continuons la campagne. Un compostage bien fait, c'est une diminution importante du bac d'ordures ménagères.

**M. PAUL** : La diminution de 30 % des déchets enfouis veut-elle dire que les gens sont plus attentifs au tri sélectif et qu'ils vont davantage dans les déchetteries ?

**M. GARROCO** : On constate une augmentation du tri et du dépôt en déchetterie c'est-à-dire qu'ils ne jettent plus que l'ultime.

En attendant comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le SYMAT devrait avoir mis en place depuis 1993 la redevance spéciale pour faire participer au coût du service les producteurs non ménagers. Actuellement, certains de ces producteurs font collecter leurs déchets par le SYMAT, d'autres par des entreprises privées mais dans tout cela certains s'acquittent de la TEOM et font collecter par le privé alors que d'autres ne s'acquittent pas de la TEOM et font collecter par le SYMAT. Il y a de tout.

Nous aurons une question importante à nous poser : est-ce qu'avant d'arriver à la redevance incitative, on instaure la redevance spéciale c'est-à-dire qu'on continue la partie TEOM pour le public et la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers ? Exonérons-nous de TEOM les professionnels qui ne font pas appel aux services, ce qui est un risque financier important pour le SYMAT, ce n'est pas obligatoire, et exonérons-nous les communes pendant cette phase transitoire avant d'arriver à la redevance incitative ? Ce sont les questions importantes que nous aurons à nous poser.

**M. TREMEGE** : Vous les poserez au SYMAT mais si vous voulez notre avis on peut vous le donner.

**M. GARROCO** : On verra aussi avec l'aide du cabinet d'études.

Alors pourquoi tout cela ? Déjà pour être conforme avec le Grenelle de l'environnement puisqu'il nous demande de diminuer nos déchets ultimes de 5 kg par habitant et par an, le coût du service en rapport avec la production des déchets, c'est le principe du pollueur payeur et l'égalité devant tous puisque tous les producteurs participent au financement du service.

Le Grenelle de l'environnement nous donne cinq ans pour faire cela. Alors pourquoi le mettre en place maintenant ? Tout simplement parce qu'actuellement :

- nous avons des incitations assez importantes par l'ADEME,
- nous sommes soutenus à 70 % pour aboutir ou pas à la décision de mise en redevance incitative,
- suivant les étapes de mise en place on est financé à 12,50 € par habitant sur deux ou trois ans,

- nous avons un soutien à l'investissement des bacs, des puces parce que tous vos bacs seront pucés jusqu'à 20 %.

Réduire les tonnages à enfouir aux seuls déchets ultimes, cela fait aussi partie du grenelle puisqu'il nous impose une valorisation de 175 % de nos déchets. Voilà M. le Président.

**M. TREMEGE** : Merci M. GARROCO. Je crois que ce sujet est suffisamment important pour que l'on soit informé au fur et à mesure de l'évolution des réflexions.

**M. PAUL** : J'ai entendu tout à l'heure qu'on ramassait des ordures à des personnes qui ne payaient pas la TEOM.

**M. GARROCO** : Mais ce ne sont pas des particuliers. A moins que la maison soit construite illégalement. A partir du moment où une personne ne paye pas le foncier bâti, il ne payera pas sa TEOM.

Les bacs ne seront pas changés mais seront pucés. Par contre, un tour sera fait pour connaître vos besoins. Il faut savoir que si votre bac est de 200 litres, qu'il soit plein à ras bord ou à moitié plein, chaque fois que vous le sortirez, on vous facturera 200 litres.

**M. TREMEGE** : Il y a quand même un risque d'hygiène. C'est que des gens qui sortent régulièrement leur poubelle remplie à un tiers, vont attendre trois passages pour qu'elles soient pleines et la sortir. On va avoir des problèmes de fermentation, d'odeurs, notamment l'été.

**Mme Sandrine ROUX** : Le règlement sanitaire départemental exige un passage par semaine minimum. Le camion passe devant les maisons. Si les gens veulent sortir leur bac, ils peuvent le faire toutes les semaines.

Il faut essayer d'adapter le volume du bac à l'habitude des personnes.

**M. TREMEGE** : Cela veut dire qu'il y aura des bacs différents et le prix sera en fonction de la taille du bac ?

**M. GARROCO** : De la taille du bac et du nombre de sorties.

**Mme Sandrine ROUX** : Si on part sur ce genre de système, le point important c'est de construire la tarification pour éviter tous les phénomènes pervers tels garder son bac le plus possible, prendre un gros bac qui ne coûte pas cher, de le sortir qu'une fois par mois. Le système de tarification évite ces comportements.

**M. PAUL** : C'est vous qui déterminerez la taille du bac en fonction du nombre d'occupants d'une maison ?

**M. GARROCO** : On partirait du principe d'une tarification en fonction du nombre de litres du bac et les personnes choisiront.

**M. TREMEGE** : Pas d'autres questions. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

Je précise que la délibération n° 6 relative à la participation financière du Grand Tarbes à la construction de l'école de gestion et de commerce (EGC) est retirée. Nous la présenterons lors du prochain conseil communautaire car elle nécessite une instruction complémentaire.

La délibération n° 13 concernant une garantie d'emprunt en faveur de l'association Saint Frai a été modifiée car il y avait une erreur qui a été rectifiée.

Avant d'aborder le premier point, je vous ai fait distribuer une lettre que j'ai reçue aujourd'hui. Elle nous informe que la zone d'activités Séméac-Soues et l'opérateur SIF/Immochan ont créé une société qui s'appelle Grand Tarbes-Investissement et qui se substitue à eux pour l'acquisition des terrains.

On nous informe également que « cette société a, comme convenu dans la promesse, versée le 20 décembre 2009 à l'aménageur un acompte sur la vente du secteur 2, d'un montant de 2 700 000 €(soit 10 % du prix de la vente). »

### **1 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PARC INDUSTRIEL DU SITE SUD D'ALSTOM. AVENANT N° 2**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **2 – ASSOCIATION ENTREPRISES, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT : COTISATION POUR L'ANNEE 2010**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **3 – VENTE DE LA PARCELLE N° 20 DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES AU PROFIT DU CREDIT BAILLEUR FINAMUR**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **4 – INDEMNITES DE FONCTIONS**

---

**M. DUFAURE** : (n'a pas parlé dans le micro).

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **5 – CREATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE A TEMPS COMPLET**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **6 – AGRIMIP INNOVATION : COTISATION POUR L'ANNEE 2010**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**7 – REACTUALISATION DES TARIFS POUR LES CHEQUES DE CAUTION DANS LE CADRE DES PRÊTS DE JEUX DE LA LUDOTHEQUE**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**8 – PASS FONCIER : OCTROI DE SUBVENTION DE 1 500 € A M. GAMONET JOËL**

---

**M. TREMEGE** : C'est la première concrétisation de la décision que nous avons prise il y a peu de temps de nous engager dans le pass foncier. Cela permet la réalisation de projets.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**9 – FONDS DE CONCOURS POUR UN RALENTISSEUR ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES ET LA COMMUNE D'IBOS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**10 – FONDS DE CONCOURS POUR LA VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES ET LA COMMUNE D'IBOS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**11 – FONDS DE CONCOURS POUR LA VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES ET LA COMMUNE DE TARBES**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**12 – GARANTIE D'EMPRUNT ASSOCIATION MARIE SAINT FRAI. PRET DESTINE A FINANCER LA RESTRUCTURATION D'UNE MAISON DE RETRAITE SAINT FRAI, 2 RUE MARIE SAINT FRAI A TARBES**

---

**M. TREMEGE** : Je ne préfère pas faire de commentaire sur les exigences des établissements financiers en matière de garantie. Je trouve cela extrêmement désagréable de voir des opérateurs financiers qui avancent avec des garanties à 100 % sur des projets de cette importance.

**M. DUFAURE** : Je sais qu'on est sur un taux à 50 % alors qu'on va avoir des logements sociaux concernant Promologis qui eux, sont à 40 %.

**M. TREMEGE** : Promologis est à 40 % + 50 % du Conseil Général + 10 % de la ville de Tarbes et pareil pour l'OPH.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**13 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR 2 PRÊTS PLUS ET PLUS FONCIER POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RUE RACINE A TARDES AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**14 – GARANTIE D'EMPRUNT SEMI. EMPRUNT PLS POUR 12 APPARTEMENTS DU JARDIN DES ORANGERS, RUE DE LA LIBERATION A TARDES**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*